



**Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 2023- 653
RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE
SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 5 mai 2023, le Règlement 2023- 653 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2022-653 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 8^e jour du mois de mai 2023

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe